

DELIBERATION N°	2025.11.24/123
CLASSIFICATION	4.1

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 46
Nb de membres votants : 51
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à MONETAY SUR LOIRE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 17 novembre 2025, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires :, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT (à partir de la 5^{ème} question), Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE (à partir de la 5^{ème} question), Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET (à partir de la 5^{ème} question), Fabrice MARIDET (à partir de la 4^{ème} question), Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Laeticia VARY, Alain VERNISSE

Les conseillers suppléants : Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Corinne CHANUT représentant Louis MERET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Michel ALLAIN à François ATHAYNE, Patrick AUBEL à Michel BRUNNER, Odile FRANCHISSEUR à André PLESSAT, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à Jean-Noël MONIER,

Absents : Excusés : Christian BONNET, Annie DEBORBE, Jean Philippe JALLET, Catherine JONET, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS, Monique SEROUX, Pascal BAUDELLOT, Marie-Agnès BONIN, Geneviève DESVIGNE, Jean-Michel GILLARDIN, Marlène SANTOS,

Secrétaire de séance : Alain SOUFFERANT

N° 123- RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi permanent à temps complet au grade de cadre de santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales afférentes inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2025.09.29/105 du 29 septembre 2025 créant un emploi permanent à temps complet au grade d'éducateur de jeunes enfants pour assurer les fonctions de Responsable du Multi-accueil Brin d'éveil,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant l'appel à candidatures lancé du 26 septembre 2025 au 26 octobre 2025,

Considérant la nécessité d'adapter le grade de l'emploi créé au profil des personnes ayant fait acte de candidature dans le cadre de la procédure de recrutement,

Il est exposé :

A l'issue de la procédure de recrutement et afin de pourvoir le poste de Responsable du Multi-accueil Brin d'éveil, il convient de créer un emploi permanent à temps complet au grade de cadre de santé (catégorie A - filière médico-sociale).

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer le poste ci-dessus présenté à compter du 1^{er} décembre 2025,
- d'autoriser l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant à la présente décision.